

Monsieur mon frère,

J'estime être de mon devoir de vous advertir
que les émotions populaires ne cessent encore
dans la ville de Dordrecht. Messieurs Dedel et
Cromon vont aller là sans avoir aucune authori-
té ou commission de la cour inscriptes. A raison
de quod ils n'ont été traités comme commissaires
de la cour, ains ont été negligez ne quid gravius
id est verius dicam. Mais on leur a envoyé leur
commission d'ici pour s'informer contre les
chefs des mutins et les faire emprisonner à
ce que j'entend. Messieurs les concilliers deputés
d'Hollande envoient presentement deux de leur
corps vers S. A. pour la supplier de retourner à
La Haye. Vous ne scauriez croire, Mon frère,
comme on murmure ici de ce que S. A. s'éloigne

Origine de l'archevêque IV. 238.

Il s'agit d'un incident qui s'est
passé à la Haye au sujet de
Hordrecht le 20 août.

comme cela pour son plaisir abondamment pourvu
par le S. S. ne retourne il y a à craindre que ces
Messieurs donneront un mauvais traitement
et les ordres à la suite. Car de cela il est
assez prouvé et déposé et on voit bien que
cela n'est pas fait et qu'on leur a fait un
cette prérogative depuis l'an 18 etc. Il est la
font une fois vu, une grande brèche faite à
l'autorité de S. S. laquelle il se pourra
aisément réparer. Et par ce que les affaires
demeureront là, si on ne prendra point à parler
de dire quelques instructions pour S. S. de la
quels on a eue autrefois quelques décisions
comme vous savez. Monsieur de Maldeur comme
représentant de la part de S. S. le Sr. Maurice
le premier noble ayant requis le gouverneur
de faire la parole à un affaire qu'il croyoit que
l'autre entendit mieux que lui, il perdit par
cette seule faute la faculté de proposer les matières
à débiter et ce qu'on défend et de depuis
on ne peut plus par venir quoique S. S. le Sr.
Maurice se soit tenu pour cela à son compte
des autres. C'est à vous d'advertir S. S. qu'il
preune garde à son fait, à son autorité. Car il
y a à faire à des gens entendus et peu favorables
dément intentionnés. Bien le procureur.

La route la leur d'Hollande est bien fait à recon-
naître à l'égard de Messieurs de Hordrecht,
et l'adversité Maldeur il y a unison dans tout à
la somme de S. S. de Sr. Maurice. Et quand
même il a été appelé de l'apostrophe nihil
donné par la cour. Son Altesse de parer ne
envoie vers le président Haza pour l'entendre
à quelque accommodement. Mais par le moyen
précédent et par force que sa femme et parents
de Monsieur Borch le gouverneur, entrepris
en cette affaire et d'estime que quelques uns
du grand conseil même ont facilité l'autorité
diction faite par Messieurs les Etats. Les
Messieurs font

26 septembre 1647. Hays

D. de Willem.